

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2019

Réunion à huis-Clos

La séance est ouverte à 19h par Monsieur le Maire.

Présents : J. Mora, M. Darcos, C. Arnaud, M. Boyrie, S. Chaniolleau, A. Cazeau
N. Darolle, J. Dauchy, C. Henry, lesquels forment la majorité des membres en
exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Jean Mora Président de séance, Madame Darcos
est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 6 juin 2019 est validé.

Ordre du jour :

- Conclusion de la réunion d'information EPIDOR en date du 8 juillet

Questions diverses :

- Vente parcelle A 956, rue des Pêcheurs

**Conclusion de la réunion d'information EPIDOR (Etablissement Public
Territorial du bassin de la Dordogne) en date du 8 juillet :**

Suite au désistement de la ville de Coutras, le Conseiller Départemental, a proposé à EPIDOR
de soumettre à la Commune d'Asques leur appel à projet autour de la biodiversité consistant à
réaliser un Atlas de la biodiversité communale.

Une réunion de présentation aux Élus a été organisée sur Asques et sa rivière le 8 juillet
dernier. Sur proposition de M. Dauchy, M. le Maire a invité les agriculteurs et les éleveurs de
la commune à assister à cette présentation. Mme CAZEAU, conseillère municipale a été
désignée comme secrétaire pour la rédaction du compte-rendu.

Le projet consiste à réaliser un relevé de la faune et de la flore spécifique des milieux
aquatiques et humides des bords de la Dordogne, effectué par des experts naturalistes, mais
également par les habitants et les acteurs du territoire de la commune, dans le but de rédiger
un atlas de Biodiversité Communale (ABC). L'objectif, pour les communes est de mieux
connaître leur patrimoine naturel pour le protéger, le valoriser, en tenir compte dans les
stratégies de développement du territoire mais aussi de permettre d'être en mesure de
présenter la biodiversité du territoire aux scolaires, aux locaux et également d'avoir la
possibilité d'en faire un atout touristique.

Pendant l'exposé de ces éléments par l'intervenant d'EPIDOR, M. Michau, la discussion fut très animée avec les agriculteurs et éleveurs qui sont également les propriétaires des zones les plus intéressantes pour la réalisation de ce projet. Ils ont exprimé leurs craintes notamment sur le fait qu'ils ne souhaitent pas voir trop de passage sur leurs parcelles afin de ne pas avoir de nuisances dans leur activité professionnelle et sur la possibilité que cette étude puisse leur imposer des contraintes supplémentaires, alors que depuis quelques années, chacun d'entre eux s'applique à rentrer dans la transition écologique du mieux qu'il peut, mais que cela leur impose beaucoup de contraintes en terme de normes, de temps, de tâches supplémentaires et d'une perte de rentabilité. Ils ont également exprimé le fait que souvent, pour une partie de la population, ils sont encore vus comme des pollueurs. M. Michau, d'EPIDOR, a argumenté qu'il s'agissait de faire un simple relevé, que cela représentait un avantage pour le village, que notre territoire pourrait servir d'exemple pour la conservation de la biodiversité. Mme Sylvie Chaniolleau leur a proposé que ce soit l'occasion pour eux de présenter à la population leurs méthodes de travail, leurs connaissances et leur expérience du terrain. Mais ils estiment qu'il n'est pas nécessaire pour cela de rentrer dans un projet comme celui-ci.

Le Conseil Municipal se dit que cela ne servirait absolument à rien de prendre une délibération autorisant à l'organisme Epidor de faire étude.

Le conseil se refuse et pense que ce projet sur la biodiversité à Asques ne peut pas aboutir étant donné que les agriculteurs ne veulent pas donner l'accès sur leurs terres aux personnes d'Epidor.

Compte tenu de tous ces éléments, que l'étude a déjà commencé depuis le mois d'avril sur d'autres communes des rives de la Dordogne, qu'il faut donner une réponse rapidement, le conseil municipal ne souhaite pas délibérer sur cet appel à projet car il estime ne pas pouvoir statuer dans la mesure où la mise en place que celui-ci implique, dans la configuration de notre village, des propriétaires privés et la réaction au cours de la réunion des agriculteurs.

Questions diverses :

Vente parcelle A 956, rue des Pêcheurs :

M. le Maire informe le Conseil que la parcelle A956 sur laquelle il y a une réserve au PLU est en vente et qu'elle a un intérêt pour la Commune car elle donne sur l'arrière du nouveau bâtiment acquis l'an dernier. Cela donnerait la possibilité d'avoir un accès pour prévoir une grande ouverture pour l'entrée du futur atelier. M. le Maire propose de contacter les acheteurs pour leur faire une proposition et ensuite prévenir les vendeurs.

Le conseil accepte cette proposition.

DEL 29-2019

M. le Maire informe le conseil des sujets suivants :

M. et Mme Peybale ont donné à la commune de la terre de remblai qui sera utilisée pour la rénovation autour de la halte nautique. Le conseil les en remercie.

Un courrier sera adressé à M. et Mme Bardy pour leur demander de bien vouloir faire tailler les arbres de leur propriété dont les branches dépassent sur la chaussée et entravent le passage des véhicules hauts.

Suite à la constatation d'une forte consommation électrique à la halte nautique, M. le Maire a pris conseil auprès du responsable EDF collectivité, qui propose de mettre un sous-compteur au nom de la mairie pour la consommation électrique de la halte nautique.

De cette façon, les consommations électriques de la halte nautique et du local de l'association DADA seront différenciées. Le compteur actuel passera donc au nom du locataire.

Malgré les courriers adressés à M. Niels Bessede pour lui demander l'élagage des arbres de sa parcelle située en bord de route dans la palus, lieu dit Hourquet, qui détériorent les câbles de les lignes téléphoniques et électriques et entraînent de graves nuisances pour les abonnés du secteur, nous n'avons pas obtenu de réponse de sa part. C'est pourquoi, M. le Maire propose de faire une recherche de procédure pour un arrêté de mise en demeure pour mise en danger et une demande de devis à un professionnel pour la réalisation de ces travaux d'élagage.

Une demande sera faite à la Préfecture ou aux affaires Maritimes pour obtenir un nouveau panneau d'interdiction sur notre zone, pour les jet-ski et autres engins à moteur de naviguer à contre-sens lors des coefficients de marée supérieurs à 75, au moment des mascarets pour ne pas mettre en danger les surfeurs car celui qui avait été posé, il y a quelques années, a disparu.

M. le Maire et le Conseil Municipal félicitent Mme BABIAN, notre Secrétaire de Mairie, pour sa réussite à l'examen d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème Classe session 2019 et la remercient pour son professionnalisme.

La séance est levée à 20h45